

PLU de Marcheprime : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 23 février 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Marcheprime (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 29 janvier 2026. Il délimite 53 zones, dont 22 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 23 février 2026.

- Le PLU de Marcheprime s'applique dans sa version du 29 janvier 2026.
- Il délimite 53 zones : 22 urbaines (U), 14 à urbaniser (AU), 2 agricoles (A) et 15 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Marcheprime occupe le rang 183 par le nombre de zones délimitées : 2 zones de moins que la médiane du département (55 zones).
- 502 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Marcheprime depuis 2013, pour 1 142 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	53 zones
Zones urbaines (U)	22 zones
Zones à urbaniser (AU)	14 zones
Zones agricoles (A)	2 zones
Zones naturelles (N)	15 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	MARCHEPRIME
Version du	29 janvier 2026
Partition GPU	DU_33555
Règlement officiel (PDF)	https://data.geoport.fr/annexes/gpu/documents/DU_33555/73ad2da20f696eed9fca3b7a9d61724f/33555_reglement_20260129.pdf

Les risques naturels et technologiques à Marcheprime

Risques majeurs recensés	Feu de forêt
Reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle	9 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	9 mai 2020
Péril de la dernière reconnaissance	Inondations et/ou Coulées de Boue
Plans de prévention des risques naturels approuvés	0 plan
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/marcheprime-33555>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

UA, UAc, UB, UBa, UBb, UBc, UBs, UBseI, UI

Nomenclature des zones à urbaniser

AUC, AUI, AUS1a, AUS1b, AUS1c, AUS1i, AUS2c, AUS2i, AUS3c, AUS3i

Situation administrative

Code INSEE

33555

Code postal

33380

Intercommunalité

CA du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)

Département

Gironde

Région

Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

53 zones

Zones délimitées — 28 septembre 2026

53 zones

Zones délimitées — 2 septembre 2026

53 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Audenge (7,8 km)

115 zones

Biganos (9,4 km)

93 zones

Mios (10,7 km)

200 zones

Lanton (12,4 km)

139 zones

Andernos-les-Bains (18,7 km)

74 zones

Arès (21,0 km)

67 zones

Cestas (9,9 km)

141 zones

Saint-Jean-d'Illac (10,9 km)

133 zones

Canéjan (16,7 km)

63 zones

Saucats (18,3 km)

88 zones

Le Teich (19,0 km)

89 zones

Le Barp (12,1 km)

88 zones

Gujan-Mestras (22,8 km)

176 zones

Martillac (23,6 km)

54 zones

Martignas-sur-Jalle (16,4 km)

40 zones

Pessac (16,6 km)

175 zones

Salles (18,8 km)

164 zones

Mérignac (19,8 km)

274 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/marcheprime-33555>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.